Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage

RAPPORT D'ACTIVITES Juin 2017

Sommaire

Points principaux 2
1. Investigations 2
2. Opérations 2
3. Légal 3
4. Media 5
5.Management 6
6. Relations extérieures 7
7. Conclusion 7

Points principaux

- Arrestation de deux (2) trafiquants de peaux et de crâne de panthères sur Impfondo
- Ouesso : suivi juridique du procès contre les suspects qui ont permis l'évasion d'un trafiquant d'ivoire.
- Suivi des audiences et juridique à Djambala et Impfondo respectivement.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	**6**
Investigations ayant abouti à une opération	**1**
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	**21**

Au cours de ce mois, 6 investigations ont été menées principalement dans les départements du Kouilou (Pointe-Noire, Conkouati et Nzasi), La Cuvette (Oyo), des Plateaux (Ngô), la Lékoumou (Sibiti et Zanaga), la Sangha (Ouesso et Sembe) et la Likouala (Impfondo et Dongou).

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	**1**
Nombre de trafiquants arrêtés	**2**
Nombre de trafiquants en fuite	**1**

L'opération d'arrestation menée le 29 juin 2017 à Impfondo par la Direction Départementale des Eaux-et-Forêts et la Gendarmerie avec l'appui et information du PALF a permis **l'arrestation de deux trafiquants, MBONGO HYPOLITE, AZEA JOSEPH Alias Baboss** de nationalité congolaise avec 2 peaux de panthères qu'il cachaient dans un sac pour camoufler le transport et tromper la vigilance. L'un des trafiquants a pris la fuite après l'arrestation de son collègue. La poursuite et perquisition a permis de retrouver un calibre 12 et des minutions chez le trafiquant en fuite. AZEA Joseph Alias Baboss, secrétaire du village Ipendé dans le district d'Impfondo est propriétaire de l'arme trouvée et détenteur d'une peau de panthère. Ils sont en attente de procès.

Un des interpellés avec les deux peaux et crâne de panthères.

3 Légal

Indicateur

<table>
<tr><td colspan="2">Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)</td><td colspan="2">4
- 1 à Ouesso, 31 kg ivoire (5 interpellés)
- 1 à Brazzaville, 30 kg ivoire (2 interpellé)
- 1 à Djambala, peaux de panthère +queue d'éléphant (3 interpellés)</td></tr>
<tr><td>Affaire : décision rendue au 1er degré</td><td>Affaire : en appel</td><td>0</td><td>3
-Pointe Noire (2)
-Dolisie (1)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (préciser le lieu)</td><td colspan="2">12
- 1 à Ouesso
- 6 à Brazzaville
- 3 à Djambala
- 2 à Impfondo</td></tr>
<tr><td colspan="2">Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci</td><td colspan="2">24
- 12 à Pointe Noire
- 4 à Dolisie
- 2 à Brazzaville
- 3 à Djambala
- 3 à Impfondo</td></tr>
</table>

- L'opération menée le 29 juin 2017 dans le département très isolé de la Likouala et dans la ville d'Impfondo, a permis l'arrestation d'un sujet Congolais nommé MBONGO Hypolite. Entendu sur procès verbal, celui-ci a témoigné de pas être le propriétaire des peaux, mais reconnait détenir illégalement, circuler et faire le commerce de trophées d'une espèce intégralement protégé. Une perquisition chez ASEYA Joseph, le propriétaire en question a permis la saisie d'une arme calibre 12 est saisi et une balle 00. ASEYA Joseph a été arrêté le lendemain. Il a aussi été déféré devant le Parquet de Impfondo, la prochaine audience est pour le 13 juin 2017. Quant à Eroy, il serait en fuite. L'enquête se poursuit en vue de l'interpeller.

- **L'affaire NGOMENE Bertrand et consorts.** Le 31 Mai 2017, les prévenus NGOMENE Bertrand, KINDZELE Nazaire et GNOUROUBIA Marien comparaissaient pour la première fois dans cette affaire devant la barre du TGI de Djambala. Au cours de cette audience le tribunal avait instruit l'affaire et les trois (3) prévenus avaient tous fait une demande de mise en liberté provisoire qui a été rejetée. Le tribunal a renvoyé l'affaire en date du 28 Juin 2017 pour constitution de partie civile, plaidoiries et réquisitions du Ministère public. Le 28 Juin 2017, deuxième audience, l'Avocat dans sa plaidoirie, a demandé au tribunal de retenir contre les prévenus les infractions d'abattage, de détention, de circulation et de commercialisation des trophées issus d'espèces animales intégralement et partiellement protégées ; que le tribunal devait sanctionner sévèrement les trois (3) trafiquants pour dissuader d'éventuels trafiquants qui pourraient commettre les mêmes actes. Il a en outre demandé une réparation à hauteur de 60.000.000 F CFA de Dommages-et-Intérêts solidaires pour le préjudice subi par l'Etat congolais dans cette affaire. Le parquet de son côté a requis 4 ans de prison ferme et 2.000.000 F CFA d'amendes et a refusé inexplicablement de requérir des Dommages-et-Intérêts pour le compte du Ministère de l'Economie Forestière. Le tribunal a donc renvoyé l'affaire au 27 Septembre 2017 pour jugement et délibéré. Les trois (3) prévenus restent en détention à la Maison d'arrêt de Djambala et les visites geôles continueront afin de lutter contre la corruption, les évasions facilitées et toutes formes d'infraction.

- **L'affaire BABOUTILA et consorts**, cette affaire devient inquiétante dans la mesure où l'avocat ne donne aucune garantie qu'elle serait est réellement enrôlée au parquet général de Dolisie et que les audiences ont lieu régulièrement. Plusieurs dates nous avaient été communiquées par ce dernier, mais rien ne nous rassure que cette affaire est bien encours au parquet général.

- **L'affaire BILAMBO Papy et consorts,** le 06 avril, la décision du Tribunal :
  -BILAMBO Papy 5 ans ferme de prison, 100.000 d'amendes et 2.000.000 de dommages-intérêts,
  -NDONGUE Alex 2 ans ferme de prison, 300.000 d'amende et 500.000 de dommages-intérêts,
  -MOBONDA Rodolphe et KINZONZI Jean Marvin alias Débrazza condamnés a 6 mois avec sursis et à 250.000 de dommages-intérêts chacun.
  Le 23 avril, NDONGUE Alex s'évade de la prison avec la complicité d'un policier en service ce jour là à la maison d'arrêt d'Ouesso. Cette situation regrettable, relance aujourd'hui le problème de la vétusté des administrations carcérales et la corruption. D'après l'audition du policier, le Directeur de la Maison d'arrêt d'Ouesso serait également impliqué dans cette évasion. Une première audience a eu lieu le 4 mai et le parquet qui est censé poursuivre pour le compte de l'Etat, à manifester un comportement douteux demandant purement la relaxe du policier sans convocation des complices potentiels cités par ce policier. Prenant conscience de la gravité des faits le tribunal a décidé de poursuivre en instruction et de ne pas délibérer dans l'immédiat. A l'audience du 29 juin l'affaire n'est pas passée, le Président du Tribunal étant absent et les conversations sont en cours en vue de rétablir le niveau de suivi du dossier et sa suite au parquet de Ouesso.

- **L'affaire BODZENGA BOPAKA Rock et BODZENGA BOKOUYA Nicaise**, renvoyée pour citer le représentant du Ministère de l'Economie Forestière, deux audiences ont eu entre le 15 et le 29 mai et l'affaire n'a subi que des renvois pour les mêmes motifs. A l'audience du 26 juin, le représentant du Ministère à répondu aux questions du juge et parquet, mais le parquet avait estimé que ses réponses ne comblaient pas leurs attentes, ceux d'être éclairé sur les circonstances qui ont conduit à l'arrestation des prévenus. Le tribunal quant à lui avait jugé que l'affaire était suffisamment avancé et que qu'on pouvait renvoyer l'affaire pour réquisitions et plaidoiries. Le parquet avait donc sollicité au tribunal de renvoyée l'affaire au 02 octobre pour citer l'ancien Directeur Départemental des Eaux-Forets et les gendarmes ayant signés les PV. Il est certain que le parquet a retourné la situation contre ses Officiers de la Police Judiciaire en s'acharnant de manière douteuse contre eux.

Les procédures Pointe-Noire

- **L'affaire OUMAR DIABY et consorts,** en liberté provisoire depuis le 3 et le 6 mars dernier, une ordonnance de renvoi devant la juridiction de jugement du juge du deuxième cabinet avait été rendue le 20 avril. Une audience est prévue pour le 20 juillet 2017 au Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire à la deuxième chambre correctionnelle.

- **L'affaire BOPOMA NGAMAKALA et MBOMPELA Samuel**. Condamnés avec sursis depuis le 31 janvier, un appel de cette décision avait été fait et le dossier serait selon les dires du greffe en signature au bureau du juge de cette chambre. En date du 30 juin un paiement des frais administratifs a été effectué par PALF en vue faire avancé le dossier.

- **L'affaire MASSOUEME Élisabeth et consorts**. Comme vous le savez déjà, après une année et quelques mois d'attente de la signature de la décision de justice par le **juge de la deuxième chambre correctionnelle** ; le 20 mars la décision est signé, et le dossier est renvoyée au parquet pour rapport et envoi de l'affaire devant le parquet général de la cour d'appel.

Un juriste du projet vient de signé un contrat de six mois.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : **31**			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièce presse internet	Pièces presse « papier »
4	**13**	**10**	**4**

Au cours de ce mois de juin, il a été diffusé au total trente une (31) pièces médiatiques, portant sur les audiences du 31 mai et du 28 juin de trois (3) trafiquants de plusieurs produits fauniques au Tribunal de Grande Instance de Djambala. Dix (10) pièces médiatiques ont été publiées sur cinq (5) sites à savoir : www.vox.cg, www.242infosnet.cg, www.groupecongomedias.com , www.congo-site.com et www.ekolo242.com dont voici quelques liens :

- http://www.portail242.info/Djambala-le-proces-sur-l-affaire-de-trois-presumes-braconniers-se-poursuit_a2429.html
- http://www.vox.cg/trois-braconniers-de-djambala-a-nouveau-devant-juge/
- http://www.ekolo242.com/2017/06/01/laudience-trois-prevenus-braconniers-ouverte-a-djambala/

Quatre (4) articles publiés dans les journaux : la Semaine Africaine et Le Patriote. Les diffusions et rediffusions pour les pièces Radios se sont faites en trois langues : Français cinq (5) pièces, Kituba quatre (4) et Lingala quatre (4) ceci dans les journaux de 19h00, 21h00, 23h00, 6h00.

Les pièces médiatiques concernent les chaines de télévision suivantes : ESTV, TOP TV et MNTV. Pièces diffusées plusieurs fois dans les journaux télévisés du 01 au 02 juin et du 26 au 27 juin.

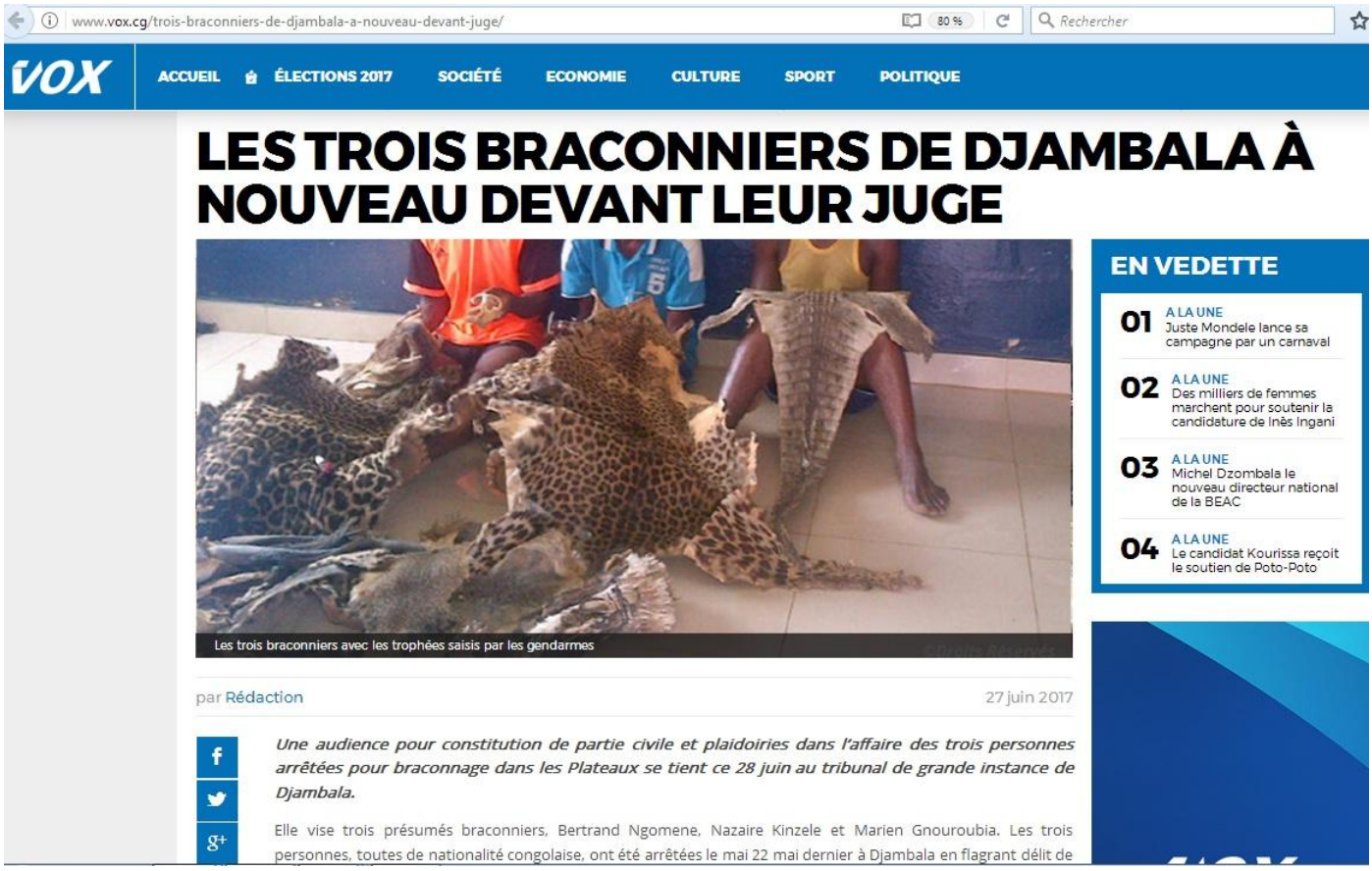
www.vox.cg/trois-braconniers-de-djambala-a-nouveau-devant-juge/

VOX — ACCUEIL | ÉLECTIONS 2017 | SOCIÉTÉ | ECONOMIE | CULTURE | SPORT | POLITIQUE

LES TROIS BRACONNIERS DE DJAMBALA À NOUVEAU DEVANT LEUR JUGE

Les trois braconniers avec les trophées saisis par les gendarmes

par Rédaction — 27 juin 2017

Une audience pour constitution de partie civile et plaidoiries dans l'affaire des trois personnes arrêtées pour braconnage dans les Plateaux se tient ce 28 juin au tribunal de grande instance de Djambala.

Elle vise trois présumés braconniers, Bertrand Ngomene, Nazaire Kinzele et Marien Gnouroubia. Les trois personnes, toutes de nationalité congolaise, ont été arrêtées le mai 22 mai dernier à Djambala en flagrant délit de

EN VEDETTE

01 A LA UNE Juste Mondele lance sa campagne par un carnaval

02 A LA UNE Des milliers de femmes marchent pour soutenir la candidature de Inès Ingani

03 A LA UNE Michel Dzombala le nouveau directeur national de la BEAC

04 A LA UNE Le candidat Kourissa reçoit le soutien de Poto-Poto

Article de Presse Internet de l'audience du 28 juin 2017 à Djambala sur le site vox.com.

OUR VULGARISER
ON LOGISTIQUE

ic la fonction logistique au sein des entre-
gestion ; mettre en exergue les aspects
t, la sécurité et l'hygiène : tels sont les
première édition du « Forum international
et la qualité ». Ce forum s'est tenu le 4
rrainage du conseiller spécial de l'ancien
aturnin Ntari.

Jean Claude Saturnin Ntari

ne à savoir : logisti-
té et management.
ces définitions pro-
nt un fil d'Ariane,
n transversale : le
tion comprise dans
générique, perçue
comme un creuset
s et d'aptitudes ».
ce dernier a établi le lien qui lie l'entreprise à la formation.
Dans la civilisation anglaise, a relevé l'orateur, la formation est élargie à l'éducation. Elle commence au berceau et s'arrête à la tombe. « *C'est dire combien le chantier est vaste et oserai-je ajouter, permanent* ». D'où l'intérêt accordé par Jean Claude Saturnin Ntari au secteur de l'éducation. Ce forum est en effet la énième rencontre culturelle dont il a assuré le parrainage. La précédente qui remonte au 8 mars 2017, avait le même organisateur que celui du dernier forum.
Le coordonnateur du cabinet GCG, Fred Boris Nganzadi a publiquement reconnu dans son mot de remerciement, que le conseiller spécial Jean Claude Saturnin Ntari, constitue le principal soutien de son cabinet.
Plusieurs thématiques ont été abordées au cours de cette édition. La première a eu pour présentateur, le coordonnateur du Cabinet GCG. Elle a porté sur les gé-

Djambala

LE PROCÈS DES TROIS DÉLINQUANTS FAUNIQUES ENTAME UNE NOUVELLE ÉTAPE

Le verdict de la procédure judiciaire déclenchée le 22 mai à Djambala, suite à l'arrestation en flagrant délit de détention d'une kyrielle de trophées et produits fauniques issus des espèces intégralement protégées est vivement attendu. L'audience pour constitution de partie civile, les plaidoiries et réquisition du ministère public du 28 juin en est une étape décisive.

A la barre lors de la première audience au tribunal de grande instance de Djambala dans le département des Plateaux, les présumés braconniers Bertrand Ngoméné, Nazaire Kinzélé et Marien Gniorouba, avaient reconnu les faits qui leurs sont reprochés : « *détention et tentative de commercialisation illégale d'espèces animales protégées et de leur trophées*». Ils avaient, au cours de la même audience, sollicité, en vain, l'indulgence de la justice et leur mise en liberté provisoire. Parce que leur sollicitation était « *dépourvue de tout fondement juridique, vu la gravité des actes posés* ». Ils comparaissent non libres et la prochaine audience du 28 juin 2017, portera sur la constitution de partie civile, la plaidoirie et la réquisition du ministère public. Elle s'annonce comme une étape qui permettra aussi bien à la cour qu'au ministère public et aux accusés, d'avoir une idée nette sur ce que pourra être la suite de la procédure.

territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées. Sauf dérogation spéciale de l'administration des Eaux-et-Forêts ; pour les besoins de la recherche scientifique ».
En rappel, c'est sur la base des informations fournies aussi bien par les experts du Projet d'appui à l'application de la loi sur la protection de fane (Palf) et la direction départementale de l'économie forestière, que la brigade territoriale de la gendarmerie nationale avait procédé à l'interpellation de trois délinquants, qui seraient des principaux animateurs d'un vaste réseau fait de braconniers, d'intermédiaires, de clients et de complices insoupçonnés. Il était quasiment établi, à la première audience que « *l'un des trois délinquants serait un praticien. On lui attribue le profil d'intermédiaire entre les acheteurs et les braconniers. Les deux autres seraient des braconniers. Ce sont eux qui fourniraient les trophées de ces*

Article dans la Presse écrite du journal « Le Patriote » du 26 juin 2017

4 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	**0**
Nombre de media en test	**0**
Nombre d'enquêteur en test	**1**
Nombre de comptable en test	**0**
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc.…)	**0**
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	**0**

Aucune candidature n'a été reçue et donc traité pour le mois de juin

5 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		**6**	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
2	**1**	1	**4**

- Plusieurs rencontres et échanges avec les différents responsables WCS et The Aspinall Foundation, WWF, African Parks au sujet de collaboration et actions.
- Rencontre du Directeur Général de l'Administration Pénitencier sur le transfert des prisonniers et l'état des prisons sur le territoire.
- Rencontre du Procureur de la République de la Likouala.
- Rencontre avec le Commandement Région Gendarmerie de la Likouala sur l'opération d'Impfondo.
- Rencontre avec le Directeur Départementale de la Likouala pour l'opération et le suivi juridique des cas au TGI d'Impfondo.
- Rencontre du Procureur de la République du département des Plateaux au sujet du dernier cas juridique ainsi que du Directeur Départemental des Plateaux.
- Rencontre avec le Parquet du Tribunal et des Juges du TGI d'Ouesso au sujet du cas de l'affaire de l'évasion organisée du trafiquant d'ivoire condamné à 2 ans de prison ferme et en vue de retirer la décision de Justice.

6 Conclusion

Le mois de juin a été marqué par l'arrestation de 2 trafiquants d'espèces intégralement protégées et précieuses dans le département de la Likouala. Un procès est toujours attendu à à Ouesso à l'encontre des complices de l'évasion du trafiquant d'ivoire sujet RDC et que le mandat d'arrêt aboutisse à la nouvelle arrestation de ce dernier.

Par ailleurs, il est déjà le milieu de l'année 2017, un protocole d'accord signé est toujours espéré.